

# INNOTRANS 2024

24 au 27 septembre 2024 - Berlin - Allemagne

## Votre interlocuteur :

DEV'UP Centre-Val de Loire

Isabelle LECOMTE

Tél. : 02 18 69 30 31

isabelle.lecomte@devup-centrevalde Loire.fr  
www.devup-centrevalde Loire.fr

Orléans, le 15 juin 2023



www.innotrans.de

14ème édition pour ce salon biennal ; **INNOTRANS** est la manifestation de référence dans le Monde pour les professionnels de cette filière et fait figure de vitrine de l'innovation mondiale. C'est le seul à présenter du matériel roulant sur rails.

### **INNOTRANS**, en quelques chiffres :

En 2022, 2 834 exposants issus de 56 pays ont reçu la visite de plus de 137 000 visiteurs provenant de 131 pays.

Plus de 90 entreprises françaises situées sur 2 halls à l'entrée Nord et à l'entrée Sud étaient présentes sur le Pavillon France.

La filière y présente une large gamme de composants et de systèmes, de la propulsion aux services techniques pour le matériel roulant. L'offre va des systèmes de commande et des habillages aux systèmes anti-coïncement et à l'éclairage, en passant par les aménagements pour handicapés.

## *Le salon mondial du transport ferroviaire et urbain*

### **Inscription**

DEV'UP Centre-Val de Loire vous propose de participer à INNOTRANS au sein du pavillon France situé dans le secteur RAILWAY TECHNOLOGY en bénéficiant du soutien de la Région Centre-Val de Loire. Afin de préparer votre participation dans les meilleures conditions, **nous vous invitons à nous retourner votre bulletin d'inscription dans les meilleurs délais, et ce d'ici le 31 juillet 2023.**



Rémi FERREZ

Directeur

**Date limite d'inscription : 31/07/2023**

En partenariat avec :



## PARTICIPER EN STAND COLLECTIF, C'EST :

- Réaliser des **économies d'échelle**, profiter de l'effet de taille, d'un **aménagement élaboré** et d'une large gamme de produits exposés permettant d'attirer un flux important de visiteurs,
- Bénéficier d'une **assistance technique et du suivi personnalisé** de votre dossier,
- Créer une **dynamique d'échanges** entre les exposants.
- Profiter d'une **prestation clés en main**, pour un **coût réduit** grâce à la participation financière de la Région Centre-Val de Loire,
- Bénéficier du répertoire des entreprises de la région Centre-Val de Loire. A l'occasion des manifestations inscrites à son programme, DEV'UP Centre-Val de Loire édite en 300 exemplaires des **fiches-entreprises en quatre langues et en quadrichromie**, qui peuvent être diffusées pendant le salon. Elles permettent à DEV'UP Centre-Val de Loire d'assurer la promotion de votre filière économique en France et à l'Étranger ainsi que la présentation de votre entreprise. Les 300 exemplaires vous seront adressés avant le salon,



## COÛT DE PARTICIPATION

- **Location de stand : 550 € HT/m<sup>2</sup>**, aide régionale forfaitaire déduite. Minimum 9 m<sup>2</sup>.
- **Angle de stand : 1 080 € HT** (minimum de 12 m<sup>2</sup> pour les stands en angle)
- **Forfait d'adhésion au programme annuel de DEV'UP Centre-Val de Loire : 150 € HT**  
(en cas de 1<sup>ère</sup> inscription à une action collective figurant au programme 2024 de DEV'UP Centre-Val de Loire)

[\*\*CLIQUEZ ICI POUR S'INSCRIRE\*\*](#)

**\*Le prix de location indiqué ci-dessus inclut les prestations suivantes** : moquette, structure, cloisons de séparation, enseigne personnalisée, branchement électrique + spots d'éclairage, mobilier (comptoir, table, chaises), nettoyage des stands, ...

Prestations supplémentaires facturées en sus (liste non exhaustive) : mobilier supplémentaire, prise électrique pour matériel apporté, connexion internet, cartes de parking.

## PRESTATIONS

Chaque entreprise disposera d'un espace individuel aménagé au sein du Pavillon France.

Nous vous rappelons que votre inscription définitive à cette manifestation est conditionnée par le **caractère collectif de cette action** :

1. DEV'UP Centre-Val de Loire se réserve le droit d'annuler son projet de participation régionale si le quota de 3 entreprises exposantes, regroupées sur un même espace collectif, n'est pas atteint.
2. L'inscription définitive se fera à l'encaissement de votre chèque d'avance sur participation.
3. Les demandes de surface et les attributions d'emplacement et d'angles seront enregistrées dans l'ordre d'arrivée et les attributions d'emplacement et d'angles seront établies en fonction de cet ordre ainsi que de l'ancienneté de l'exposant sur la manifestation.